

**Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Contrat de cession de droits
de propriété intellectuelle entre Charles Choffet, photographe
et la Ville de Besançon**

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Charles Choffet, photographe, réalise, depuis de nombreuses années, à titre onéreux, sur commande du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, un certain nombre de prises de vue, diapositives et ektachromes des oeuvres et objets du musée, en cédant oralement ses droits patrimoniaux sur ses oeuvres pour permettre au musée de réutiliser ses images photographiques.

Les parties souhaitent formaliser cet accord sur le transfert de la propriété des clichés déjà cédés et à venir et sur la cession des droits patrimoniaux afférents.

Le contrat fixe les conditions dans lesquelles l'auteur autorise la Ville, pour le compte du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, à utiliser et exploiter ses clichés et cède l'intégralité des droits patrimoniaux d'auteur attachés à ses créations réalisées sur commande du musée.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer avec Charles Choffet, photographe, le contrat de cession de droits de propriété intellectuelle à la Ville de Besançon pour le compte du musée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.